

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 février 2025

• 1

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mme Marie BOYRON (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10 voix

Membres avec pouvoirs : Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden-donne pouvoir à V. BOHE)

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE),

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 février 2025

• 2

Objet de la délibération :
DÉLIBÉRATION 1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF RENVA 2025

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article R2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la R.E.N.V.A doit être soumis au vote du Conseil d'Administration pour l'année 2025.

Les règles budgétaires et comptables des communes étant applicables aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, je vous précise qu'il comporte deux sections :

- dans la première, sont prévues les opérations d'investissement
- dans la seconde sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation

Ce budget présenté est équilibré dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement :

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	N° compte	Intitulé (dépenses)	€ HT
	001	SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	
chap 16	16441	REMBOURSEMENT EMPRUNT	20 500
chap 21	2188	AUTRES (outillages, cabane de stockage, quad...)	275 109
chap 27	275	dépôts et cautionnements	4 591
040	040	QUOTE PART SUBVENTION	60 000
		TOTAL	360 200
<hr/>			
N° chapitre	N° compte	Intitulé (recettes)	€ HT
	001	SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	
chap 13	1315	SUBVENTION INVESTISSEMENT	150 000
chap 21	2188	VENTE immo (avec valeur)	6 000
040	040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	204 200
		TOTAL	360 200

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO
3
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 février 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

N° chapitre	N° compte	Intitulé (dépenses)	€ HT
chap 011	606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRE	108 800
	607	ACHATS DE MARCHANDISE	1 500
	611	SOUS TRAITANCE	6 000
	613	LOCATION/ DROITS DE PASSAGE	98 810
	615	ENTRETIEN ET RÉPARATION	39 600
	616	ASSURANCES	47 000
	618	DIVERS services extérieurs	3 000
	622	RÉMUNÉRATION INTERMÉDIAIRES	14 710
	623	COMMUNICATION publicité	7 500
	625	DÉPLACEMENTS	300
	626	TELECOMMUNICATION	4 500
	627	SERVICES BANCAIRES	10 000
	628	DIVERS	3 300
	635	TAXES DIVERSES	46 600
<i>chapitre 11</i>			391 620
chap 012	631+633	IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATION	45 400
	641	RÉMUNÉRATION du PERSONNEL	817 400
	645	CHARGES DE PERSONNEL	237 200
	647	AUTRES CHARGES SOCIALES	9 000
	648	AUTRES CHARGES de PERSONNEL	0
<i>chapitre 12</i>			1 109 000
chap 065	65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	4 000
chap 066	66	CHARGES FINANCIÈRES	500
chap 067	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 500
O23	23	VIREMENT À L'INVESTISSEMENT	0
O42	42	DÉPENSES D'ORDRE (amortissements,VNC)	210 200
		TOTAL	1 720 820

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 février 2025

4

N° chapitre	N° compte	Intitulé (recettes)	€ HT
002	002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	
chap 013	6419	REMBOURSEMENT SUR RÉMUNÉRATION	2 200
chap 70	706	PRODUITS DES SERVICES (7061 à 7069)	1 504 120
	707	VENTES DE MARCHANDISES	-
	708	PRODUIT ACTIVITÉS ANNEXES (7081 à 7088)	100 000
chap 74	741	SUBVENTIONS EXPLOITATION	36 500
chap 75	758	PRODUITS de GESTION COURANTE	1 000
chap 77	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7718 à 778)	17 000
chap 042	42	RECETTES D'ORDRE (777)	60 000
		TOTAL	1 720 820
			-

C'est donc sur ces bases que je vous demande, Mesdames, Messieurs, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- Adopter par chapitre le budget prévisionnel 2025 de la R.E.N.V.A
- Donner, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- Adopte par chapitre le budget primitif 2025 de la R.E.N.V.A. annexé au présent rapport.
- Donne, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la RENVA

Anne CALLO-KERLEAU